

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical - Séance du 28 avril 2022 à 9h30 à Rouen

Délibération n° 2022-04-01

Recrutement d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Date de convocation :

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Yann LE FUR, suppléant de Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération
- Cyriaque LETHUILLIER, suppléant de Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ

Secrétaire de séance :

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9 représentant 98voix

Vote pour : 98 Vote contre : Abstention : 0

Exposé des motifs

Monsieur le Président indique que pour la définition de la stratégie de gestion du risque d'inondation, il convient de rassembler un maximum d'informations sur la vulnérabilité des enjeux. Ces données sont également attendues dans le cadre des études de danger. Dans ce domaine, une stagiaire en Master de géographie, aménagement environnement et développement de l'université de Rouen, a été chargée au sein du Département 76, de la création d'un outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des digues de protection contre les inondations de la Seine.

Ces éléments, très utiles pour la stratégie de gestion du risque d'inondations et les études de danger, nécessiteraient un développement complémentaire pour le syndicat.

Cette mission, d'une durée de 3 mois, pourrait commencer début juin et s'achever fin août.

Le Président rappelle que l'article L332-23 1°, du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris

Ainsi, considérant que ces tâches à effectuer ne peuvent être réalisées par les agents permanents du syndicat, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} juin 2022, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois.

Délibération :

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Vu la délibération du comité syndical du 12 mars 2020 relative au tableau des effectifs du syndicat,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur territorial pour effectuer les missions de chargé de l'élaboration d'outils cartographiques pour la prévention des inondations suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème), sur une période de 3 mois.
- La rémunération sera fixée par référence au grade de rédacteur territorial 1^{er} échelon à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2022.

Le président du Syndicat Mixte
de Gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE